

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1875 s'élèvent ensemble à fr.	57,981,812 69
Le Budget de l'exercice 1874, présenté à la Chambre le 4 mars 1873 (<i>Documents parlementaires</i> , n° 150), après avoir subi les modifications proposées dans la séance du 27 novembre suivant (<i>Documents</i> , n° 17) et celles qui y ont été introduites lors de la discussion, ayant été arrêté définitivement à la somme de	57,891,155 79
il y a pour 1875 une augmentation de fr.	<u>90,656 90</u>

Quelques explications justifieront les différences en plus et en moins qu'ont subies les articles du projet de Budget de 1875.

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE.

Crédits demandés pour 1875 fr.	46,045,025 59
Crédits accordés pour 1874.	46,002,859 59
AUGMENTATION POUR 1875. fr.	<u>42,186 »</u>

Différences en plus. ART. 10 ET 11. — Les chiffres inscrits au projet de Budget de 1875 ont été extraits des tableaux d'amortissement (litt. B et C) annexés à la note à l'appui du Budget modifié de 1874 qui a été déposé à la Chambre dans sa séance du 27 novembre 1873 (*Documents*, n° 17). Ces chiffres présentent sur ceux de l'année précédente une augmentation de 175 francs sur l'article 10 et de 75 francs sur l'article 11, soit ensemble 250 francs.

ART. 14 (nouveau). — Aux termes de la loi du 2 avril 1873 relative aux indemnités pour servitudes militaires, et de l'arrêté royal du même jour (*Moniteur*, n° 93) qui en a réglé l'exécution, une commission a été nommée pour statuer sur les réclamations des intéressés.

Les opérations de cette commission devant être terminées dans le courant de l'année 1874, il y aura lieu de payer aux ayants droit les rentes créées à leur profit. Aucune époque n'ayant été fixée pour l'entrée en jouissance de ces rentes, les effets de la loi seront appliqués d'après le droit commun, c'est-à-dire que la jouissance des rentes prendra cours le onzième jour après celui de la date de la loi, soit à partir du 13 avril 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il sera créé, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 2 avril, des rentes 5 p. % à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, pour être réparties entre les propriétaires admis à jouir des indemnités de l'espèce. A cet effet, un crédit de 45,000 francs, représentant l'intérêt de ce capital, est demandé au Budget de 1873 pour acquitter l'année à échoir le 12 avril 1873.

Le Gouvernement réclamera ultérieurement de la Législature le crédit nécessaire au paiement de l'année d'intérêt qui sera exigible le 12 avril 1874.

ART. 18. — Le crédit porté au projet de Budget primitif de 1874 pour minimum d'intérêt était de fr. 1,535,000 »

De nouveaux faits qui se sont produits depuis sa présentation ayant amené une diminution de fr. 165,000 »

(voir page 4 du Document, n° 17. — Séance de la Chambre du 27 novembre 1873) et le Gouvernement ayant proposé, lors de la discussion, une nouvelle réduction de 210,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,375,000 »

le crédit définitivement alloué pour l'exercice 1874 s'élève à la somme de fr. 1,160,000 »

répartie comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale	fr.	50,000	»
— l'Entre-Sambre-et-Meuse		155,000	»
— Manage à Wavre		100,000	»
— Lierre à Turnhout		70,000	»
— Lichtervelde à Furnes		200,000	»
— Tongres à Bilsen		20,000	»
— Tongres à Glons		20,000	»
Ligne de Virton		205,000	»
Ligne de Maeseyk		150,000	»
Canal de Bossuyt à Courtrai		190,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	1,160,000	»

Dans la note préliminaire du projet de Budget primitif de l'exercice 1874, qui ne comprenait encore aucun crédit pour la ligne de Virton, il est dit qu'on évaluait à 275,000 francs la dépense à résulter du minimum d'intérêt dont elle jouit. Plus tard, lors de la présentation du Budget modifié (27 novembre 1873), la 1^{re} section (Marbehan à Virton) de ce chemin de fer étant ouverte, on sollicita le crédit de 205,000 francs indiqué dans la répartition qui vient d'être donnée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La 2^{me} section de la ligne devant s'ouvrir très-probablement dans le courant de cette année, il y a lieu de porter au Budget de 1875 l'intégralité de la somme présumée nécessaire au service de la ligne, soit 275,000 francs, ce qui constitue sur le crédit alloué l'année précédente une augmentation de 70,000 francs. Mais comme on prévoit une diminution de 15,000 francs sur le chemin de fer de Manage à Wavre et une autre de 5,000 francs sur la ligne de Lierre à Turnhout, l'augmentation pour 1875 se trouve ainsi réduite à 50,000 francs.

L'état formant l'annexe n° 8 du projet de Budget fait connaître les sommes payées pendant les années 1866 à 1872, du chef du minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

Différences et moins. ART. 9. — Le chiffre porté à l'article 9 du projet de Budget, extrait du tableau d'amortissement (litt. A) annexé à la note qui accompagne le Budget modifié de 1874, varie d'année en année. Il présente sur celui de l'année précédente une diminution de 45 francs.

ART. 20. — Le décès d'un titulaire a amené sur le crédit des rentes viagères une réduction de 109 francs.

L'article 6 du projet de Budget primitif de l'exercice 1874 comprenait un crédit de 846,560 francs, montant de la rente annuelle inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du traité du 5 novembre 1842. La loi du 19 juin 1873 ayant autorisé le remboursement de cette rente en quatre termes échelonnés sur les années 1873 et 1874, le projet de Budget modifié dudit exercice réduisit le montant du crédit à 52,910 francs, représentant les arrérages de la somme qui resterait à payer de ce chef en 1874. Ce dernier crédit formait l'article 14 du Budget modifié.

Par suite du paiement de ce solde, qui sera effectué le 1^{er} avril prochain, le crédit afférent à la rente dont il s'agit disparaît complètement du Budget de l'exercice 1875.

Les augmentations des articles 10, 11 et 18, et le montant du nouveau crédit qui fait l'objet de l'article 14, s'élèvent ensemble à fr.	95,250 »
et les diminutions opérées aux articles 9 et 20 ainsi que la suppression du crédit de l'article 14 du Budget de 1874, montent ensemble à	53,064 »

Il en résulte pour le chapitre 1 ^{er} l'augmentation indiquée plus haut de fr.	42,186 »
---	----------

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1872-1873 pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. %, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employés et qui ont été versés au Trésor.	Observations.
		DOTATION	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
4 p. %.	mai 1873.	127,500 »	»	127,500 »	127,500 »	127,477 17	»	1 Il reste disponible une somme de fr. 22 85 c ^s qui sera ajoutée au fonds d'amortissement du semestre échu le 1 ^{er} novembre 1873.
4 1/2 p. % 1 ^{re} sér.	nov. 1872.	138,060 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1873.	138,060 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1872.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1873.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1872.	355,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1873.	355,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1872.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1873.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1872.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1873.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1872.	193,940 75	1,302 75	195,243 50	»	»	195,243 50	
	mai 1873.	193,940 75	1,302 75	195,243 50	»	»	195,243 50	
		2,450,911 41	18,198 »	2,478,109 41	127,500 »	127,477 17	2,350,609 41	
ENSEMBLE . . . fr.							2,478,086 58	
A AJOUTER les fr. 22 85 c ^s non employés (en 4 p. %).							22 85	
TOTAL ÉGAL. . . fr.							2,478,109 41	

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — Le crédit relatif aux pensions de toute nature est augmenté pour 1875 de fr. 49,000 »

ART. 24. — Mais le crédit pour traitements d'attente ou pensions supplémentaires et secours annuels étant diminué, par suite de décès d'un ayant droit, de la somme de 529 10

l'augmentation du chapitre ne s'élève qu'à fr. 48,470 90

Cette augmentation porte sur les pensions des Départements de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que sur les pensions civiles du Département de la Guerre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Département de la Justice a opéré sur le chiffre de ses pensions pour l'exercice 1874 une *réduction de 30,000 francs*, mais les mises à la retraite de membres de l'ordre judiciaire, en vertu de la loi du 23 juillet 1867, ayant été plus nombreuses qu'on ne l'avait supposé, et les extinctions survenues pendant l'année 1873 étant inférieures au chiffre présumé, il se trouve dans la nécessité de demander pour l'exercice 1875, une *augmentation de 25,000 francs*.

Le service des pensions du Département de l'Intérieur nécessite une augmentation de 31,000 francs. Cette augmentation résulte des causes énoncées dans la note préliminaire du Budget de 1873, auxquelles on se réfère.

Quant à l'augmentation de 5,000 francs sur les pensions civiles du Département de la Guerre, elle provient de ce que le nombre de pensions accordées a quelque peu dépassé les prévisions, et de ce que les extinctions sont demeurées au-dessous de celles des années précédentes.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔTS.

La somme totale à laquelle s'élèvent les crédits portés à ce chapitre est la même que celle qui a été allouée au Budget précédent. Toutefois, afin de rapprocher autant que possible le chiffre de chacun de ces crédits de la dépense présumée, on propose d'en modifier la répartition, par le transfert d'une somme de 50,000 francs de l'article 26 à l'article 27. Voici les motifs de cette modification :

Les cautionnements des remplaçants dans la milice ayant été supprimés par une loi récente, le remboursement de ceux qui ont été versés dans la Caisse de l'État en vertu de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870 aura lieu successivement en conformité des prescriptions de cette dernière loi. Il s'ensuit que le crédit nécessaire au paiement des intérêts de ces capitaux diminuera d'année en année. Pour 1875 on prévoit une réduction de 50,000 francs.

D'autre part, les capitaux provenant des consignations s'étant notablement accrus dans ces derniers temps, il y a lieu d'augmenter de pareille somme de 50,000 francs le crédit affecté précédemment au paiement des intérêts de ces capitaux.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences en charges tant ordinaires qu'extraordinaires, entre le Budget de 1875 et celui de l'exercice précédent.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1875.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette	46,002,440 15	399 24	46,002,839 59	46,044,755 15	290 24	46,045,025 59	42,295 »	»	»	109 »	42,186 »	»
II.	Rémunérations	9,828,500 »	657,116 40	10,485,516 40	9,885,200 »	648,587 50	10,533,787 50	57,000 »	»	»	8,529 10	48,470 90	»
III.	Fonds de dépôt	1,405,000 »	»	1,405,000 »	1,405,000 »	»	1,405,000 »	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . fr.	57,255,640 15	657,515 64	57,891,155 79	57,552,955 15	648,877 54	57,981,812 69	99,295 »	»	»	8,658 10	90,656 90	»
								EN PLUS : fr. 99,295 »		EN MOINS : fr. 8,658 10			
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.				90,656 90	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(47)

[N° 97.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de *cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-un mille huit cent douze francs soixante-neuf centimes* (fr. 57,981,812 69 c^o), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
CHAPITRE PREMIER.						
<i>Service de la dette.</i>						
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"
2	Intérêts de l'emprunt de 230,000,000 de francs de capital nominal, à 3 p. %, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	6,000,000 "	"	6,000,000 "	6,000,000 "	"
3	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. % décrété par la loi du 27 juillet 1874 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,040,000 "	"	2,205,000 "	2,205,000 "	"
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	255,000 "			
3	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,495,888 20	"	2,775,209 11		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	277,520 91			
4	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	3,037,882 50	"	3,375,425 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	337,542 50			
4	Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	6,365,560 50	"	7,072,843 "		
	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50			
	A REPORTER. fr.	26,538,321 98	1,677,147 91	27,915,469 89	14,693,990 78	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
	REPORT. fr.	26,558,521 98	1,377,147 91	27,915,469 89	14,095,090 78	"
	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 4 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	2,965,295 "	"	3,294,770 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de ce capital (mêmes semestres)	"	529,477 "			
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 5 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	2,656,145 "	"	2,929,050 "	25,551,614 11	"
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de ce capital (mêmes semestres)	"	292,905 "			
4 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novem- bre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émis- sion de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,865,500 francs, for- mant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le mon- tant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1875)	5,497,685 50	"	5,886,515 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	588,651 50			
	TOTAUX.	55,457,445 48	2,588,161 41	58,025,604 89		
5	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858)				672,550 "	"
6	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				500,000 "	"
7	Deuxième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa				506,000 "	"
8	Quatrième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\%$, sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'art. 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant				612,000 "	"
	A REPORTER. fr.				40,113,054 89	"

POUR L'EXERCICE 1873.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	40,115,954 89	"	
9	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875 approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	599,760 "	"	
10	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie	5,193,050 "	"	
11	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,900 "	"	
12	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1874 et au 1 ^{er} janvier 1875)	500,000 "	"	
13	Arrérages de la rente inscrite au même grand-livre au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	80,106 14	"	
14	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs accordé par la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1874 au 12 avril 1875)	45,000 "	"	46,045,025 50
15	Frais relatifs aux diverses dettes, rentes et annuités qui précèdent.	81,500 "	"	
16	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	
17	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,210,000 "	"	
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"	
20	Rentes viagères	"	290 24	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
21	Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens	2,000,000 "	"	
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.		"	15,000 "	
— civiles		"	30,000 "	
— militaires		3,750,000 "	"	
— de l'ordre de Léopold.		54,000 "	"	
Marine. — Pensions militaires		40,000 "	"	
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas		"	2,000 "	
Secours sur le fonds dit de Waterloo		"	2,000 "	
22	Pensions civiles des divers Départements.	7,885,200 "	47,000 "	
Affaires Étrangères.		112,000 "	"	
Justice		685,000 "	"	
Intérieur.		431,000 "	"	
Travaux publics		480,000 "	"	
Guerre		75,000 "	"	
Finances.		1,925,200 "	"	
Cour des comptes.		24,000 "	"	
Pensions ecclésiastiques		525,000 "	"	
Arriérés de pensions de toute nature.		6,000 "	"	
		7,885,200 "	47,000 "	
A RAPPORTER. fr.		55,920,955 15	47,290 24	46,045,025 50

DUBGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL par chapitre.										
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.											
	REPORT. fr.	55,929,935 15	47,200 24	46,045,025 39										
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	"	600,000 "	10,533,787 30										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>1,260 84</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>317 46</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,587 30</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	"	1,260 84	"	317 46	"	1,587 30	
CHARGES														
Ordinaires.	Extraordinaires.													
"	1,260 84													
"	317 46													
"	1,587 30													
24	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>). Secours annuels (<i>jaarlyksche onderstanden</i>).	"	1,587 30											
	CHAPITRE III. <i>Fonds de dépôt.</i>													
25	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000 "													
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 .	805,000 "	"											
26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	100,000 "	"	1,403,000 "										
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	500,000 "	"											
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	57,532,935 15.	648,877 54	57,981,812 60										

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD:

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1875.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Service de la dette.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Intérêts de l'emprunt de 250,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	6,900,000 "	(¹)	6,900,000 "
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, décrété par la loi du 27 juillet 1871 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,040,000 "	"	2,295,000 "
	b.	Dotations de l'amortiss ¹ : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes sem.) a)	"	255,000 "	
1°	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,405,888 20	"	2,775,209 11
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) b)	"	277,320 91	
2°	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} nov. 1875).	3,037,882 50	"	5,575,425 "
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) c)	"	557,542 50	
3°	a.	Intérêts du capital de 141,458,900 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875).	6,565,560 50	"	7,072,845 "
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) d)	"	707,284 50	
4	a.	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1850 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,965,295 "	"	5,204,770 "
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) e)	"	529,477 "	
5°	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	2,656,145 "	"	2,929,050 "
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % de ce capital (²) (mêmes semest.) f)	"	292,905 "	
6°	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4½ p. %, 6 ^{me} série, provenant: 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,865,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1875)	5,407,685 50	"	5,886,515 "
	b.	Dotations d'amortissement: ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (²) (mêmes semestres).	"	588,651 50	
TOTAL.			55,457,445 48	2,588,161 41	58,025,604 89

(¹) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164).(²) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (*Moniteur* n° 512), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	°	5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	
6,900,000 »	»	6,900,000 »	6,900,000 »	»	»	(1) La dotation d'amortissement ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} mai 1876. (Art. 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120).
2,295,000 »	»	2,295,000 »	2,295,000 »	°	°	a) Annexe n° 1.
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
						d) Annexe n° 4.
25,331,614 11	°	25,331,614 11	25,331,614 11	°	°	e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
						g) Annexe n° 7.
58,025,604 89	°	58,025,604 89	58,025,604 89	°	°	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
38,025,604 89	»	38,025,604 89	38,025,604 89	»	»	
672,530 »	»	672,530 »	672,530 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
306,000 »	»	306,000 »	306,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,760 »	»	599,760 »	599,805 »	»	45 »	
3,193,050 »	»	3,193,050 »	3,192,875 »	175 »	»	
284,000 »	»	284,000 »	284,825 »	75 »	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
80,106 14	»	80,106 14	80,106 14	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	»	45,000 »	»	
»	»	»	52,910 »	»	52,910 »	
81,500 »	»	81,500 »	81,560 »	»	»	
105,820 10	»	105,820 10	105,820 10	»	»	
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»	
1,210,000 »	»	1,210,000 »	1,160,000 »	50,000 »	»	a) Annexe au n° 7.
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
»	200 24	200 24	300 24	»	100 »	
46,044,735 15	200 24	46,045,025 39	46,002,859 39	95,256 »	55,964 »	
AUGMENTATION . . . fr.				42,186 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
21		Subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens.	»	»
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	»	15,000 »
	b.	— civiles	»	50,000 »
	c.	— militaires	5,750,000 »	»
	d.	— de l'ordre de Léopold.	54,000 »	»
	e.	Marine. — Pensions militaires	40,000 »	»
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	»	2,000 »
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	»	2,000 »
Pensions civiles des divers Départements.				
22				
	h.	Affaires Étrangères	112,000 »	»
	i.	Justice	685,000 »	»
	j.	Intérieur.	431,000 »	»
	k.	Travaux publics	480,000 »	»
	l.	Guerre	75,000 »	»
	m.	Finances.	1,923,200 »	»
	n.	Cour des comptes	24,000 »	»
	o.	Pensions ecclésiastiques.	525,000 »	»
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	0,000 »	»
			7,885,200 »	47,000 »
25		Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).		
	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	»	1,269 84
24		— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	»	»
	b.	Secours annuels (<i>jaartyksche onderstanden</i>)	»	317 46
			»	1,587 50
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000 »	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	
7,885,200 »	47,000 »	7,932,200 » (a)				a) Annexe n° 9.
			8,485,200 »	49,000 »	»	
»	600,000 »	600,000 »				
»	1,587 30	1,587 30	2,116 40	»	520 10	
9,885,200 »	648,587 30	10,533,787 30	10,485,316 40	40,000 »	520 10	
AUGMENTATION. fr.				48,470 00		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
25	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000
26	»	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	»	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	56	Service de la dette
II.	60	Rémunérations
III.	62	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,000 »	»	803,000 »	803,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	150,000 »	»	50,000 »	
500,000 »	»	500,000 »	450,000 »	50,000 »	»	
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,403,000 »	50,000 »	50,000 »	

46,044,755 15	200 24	46,045,025 59	46,002,830 59	42,186 »	»
9,885,200 »	648,587 50	10,533,787 50	10,485,316 40	48,470 90	»
1,403,000 »	»	1,403,000 »	1,403,000 »	»	»
57,352,955 15	648,877 54	57,981,812 69	57,891,155 79	90,656 90	»
AUGMENTATION. fr.				90,656 90	

(62)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1873.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres éclus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1873.

Semestre au 1^{er} mai 1873.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt fr. 127,500 »

Semestre au 1^{er} novembre 1873.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt fr.	127,500 »	
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 127,500 francs.	2,546 »	}
TOTAL fr.	257,546 »	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1873.

Capital primitif de l'emprunt fr. 51,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1873 127,500 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 50,872,700 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	158,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

TOTAL. fr. 281,820 91*Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.*

Capital primitif de la dette fr. 95,442,852 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 40,078,649 78RESTANT DU CAPITAL. fr. 55,364,182 22

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL fr.		<u>338,690 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>17,175,000 »</u>
RESTANT DU CAPITAL fr.	<u>67,483,000 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(5^{me} SERIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres echus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL fr.		<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875, de la dette a 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr.	157,615,300 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	<u>16,330,400 »</u>
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>141,284,900 »</u>

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 5.

Dette de 24,582,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,582,000 francs,

À 4 1/2 POUR CENT,

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.

Semestre au 1^{er} mai 1875.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,758 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs	4,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	164,758 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs	4,102 50	
TOTAL fr.	331,682	»

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis fr.	69,582,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	5,555,600	»
RESTANT DES CAPITAUX fr.	65,846,400	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
---	------------

TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>
--------------------	------------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DE CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

POUR L'EXERCICE 1875.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1875.*Semestre au 1^{er} mai 1875.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,576,500 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,940 75	} 193,245 50
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1875.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,586,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à la loi du 12 juin 1869) fr.	193,966 50	} 193,269 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL. fr.	390,512 75	

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1875.

Capitaux primitifs fr.	77,713,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1870	185,100 »
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	77,528,700 »

ANNEXE AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

État présentant les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1834 et des lois subséquentes, pendant les années 1866 à 1872.

	ANNÉES						
	1866.	1867.	1868.	1869.	1870.	1871	1872.
la Flandre occidentale . . .	229,409 02	155,028 20	201,188 55	150,804 05	161,624 61	50,911 51	70,000 "
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	161,546 77	163,078 77	161,974 96	159,440 15	154,401 "	151,770 07	156,515 55
Manage à Wavre	100,462 57	157,696 58	151,197 89	150,424 46	150,764 70	128,828 48	92,119 53
Lierre à Turnhout.	168,707 57	165,563 91	146,129 "	142,011 25	151,410 05	92,173 07	71,669 85
Lichtervelde à Furnes. . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	197,511 65	127,139 49	200,000 "
Tongres à Bilsen	75,000 "	75,000 "	58,682 02	50,769 87	18,204 57	(¹)	(²)
— à Ans	(¹) 20,000 "	(¹)	(¹)	15,764 20	6,906 45	(²)	(²)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	547,259 95	477,854 51	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "	450,000 "
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg	"	502,054 80	550,000 "	550,000 "	550,000 "	550,000 "	247,677 59
Bastogne	"	"	"	9,015 69	70,000 "	70,000 "	(⁴)
Canal de Bossuyt à Courtrai .	200,000 "	200,000 "	195,257 78	200,000 "	199,529 42	200,000 "	200,000 "
TOTAUX . . . fr.	1,560,185 48	1,892,076 77	1,914,411 10	1,845,518 25	1,890,162 55	1,600,824 42	1,487,082 08

(¹) La somme pour 1866 ne constitue qu'un à-compte. Il n'a rien été payé pour les années 1867 et 1868 du chef de la ligne de Tongres à Glons; un crédit supplémentaire pour payer ce qui reste dû à cette société pour les années 1866, 1867 et 1868 dont les exercices sont clos, sera demandé incessamment.

(²) Les comptes de cet exercice sont en vérification. Les commissaires du Gouvernement élèvent des objections au sujet, notamment, de certaines dépenses de la voie.

(³) Le Gouvernement n'a pas encore reçu les comptes.

(⁴) Les comptes sont en liquidation

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1874.		Crédits demandés pour 1875.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	15,000	"	15,000	"	2,000
B. — civiles	"	56,000	"	50,000	"	6,000
C. — militaires	5,750,000	"	5,750,000	"	"	"
D. — de l'ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
E. — de la marine (Militaires)	40,000	"	40,000	"	"	"
F. — des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	2,000	"	"
G. — ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	2,000	"	2,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
H. Affaires Étrangères et Marine	112,000	"	112,000	"	"	"
I. Justice	660,000	"	685,000	"	25,000	"
J. Intérieur	400,000	"	451,000	"	51,000	"
K. Travaux publics	480,000	"	480,000	"	"	"
L. Guerre	70,000	"	75,000	"	5,000	"
M. Finances	1,925,200	"	1,925,200	"	"	"
N. Cour des comptes	28,000	"	24,000	"	"	4,000
O. Pensions ecclésiastiques	525,000	"	525,000	"	"	"
P. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	7,828,200	55,000	7,885,200	47,000	61,000	12,000
	7,885,200		7,932,200		DIFFÉRENCE EN PLUS. 49,000	

(72)